

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 29 janvier 2024

Délibération n° 2024-2137

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Caluire-et-Cuire - Rillieux-la-Pape - Meyzieu - Vaulx-en-Velin - Villeurbanne

Objet : Gestion des espaces naturels des champs captants de Crépieux-Charmy et de la Garenne - Convention-cadre de partenariat 2024-2026 entre la Métropole de Lyon, Eau du Grand Lyon - la Régie et le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes (CEN RA)

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Jérémy Camus

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 12 janvier 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. F. Bagnon, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F.-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M.-C. Burricand, Mme M.-A. Cabot, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, M. G. Corazzol, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. J.-L. Da Passano, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, M. G.-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier Domain, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R.-F. Fournillon, Mme N. Frier, M. A. Galliano, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, M. D. Kimelfeld, M. J.-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J.-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P.-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. M. Rantonnet, M. J.-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J.-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subai, M. F. Thevenieau, M. Y.-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. B. Badouard (pouvoir à Mme V. Brunel), M. L. Barge (pouvoir à M. J.-J. Sellès), M. P. Blache (pouvoir à Mme D. Nachury), M. F. Camus (pouvoir à Mme V. Giromagny), M. P. Charmot (pouvoir à Mme S. Fontanges), Mme F. Delaunay (pouvoir à Mme N. Dehan), Mme L. Fréty (pouvoir à Mme C. Lagarde), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), Mme Z. Khelifi (pouvoir à M. P. Athanaze), Mme C. Pouzergue (pouvoir à Mme V. Sarselli).

Conseil du 29 janvier 2024**Délibération n° 2024-2137**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Caluire-et-Cuire - Rillieux-la-Pape - Meyzieu - Vaulx-en-Velin - Villeurbanne

Objet : Gestion des espaces naturels des champs captants de Crépieux-Charmy et de la Garenne - Convention-cadre de partenariat 2024-2026 entre la Métropole de Lyon, Eau du Grand Lyon - la Régie et le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes (CEN RA)

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 janvier 2024, exposant ce qui suit :

I - Contexte

Les champs captants de Crépieux-Charmy et de la Garenne bénéficient d'espaces naturels de grande qualité reconnus par un classement en site Natura 2000 et dont la gestion est encadrée par des programmes pluriannuels d'actions. Ces programmes sont mis en œuvre, depuis les années 1990, par la Métropole avec Eau du Grand Lyon (Véolia), son ancien concessionnaire, et l'appui du CEN RA, association dont l'une des missions est d'accompagner les acteurs locaux à préserver le patrimoine naturel.

Le dernier partenariat entre le CEN RA et la Métropole pour la période 2021-2023 a été approuvé par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0388 du 22 février 2021.

Jusqu'alors, le partenariat se matérialisait par une convention-cadre fixant les grandes lignes techniques de celui-ci ainsi que les obligations et droits de chaque partenaire et était décliné, chaque année, via une convention financière arrêtant le programme d'actions annuel et son financement. Avec la création d'une régie publique chargée de l'eau au 1^{er} janvier 2023, il a été décidé de faire porter le programme annuel et son financement par cet établissement public.

II - Convention-cadre de partenariat pour la gestion des espaces naturels des champs captants

Depuis le 1^{er} janvier 2023, Eau du Grand Lyon - la Régie, établissement public industriel et commercial créé par la Métropole, a repris l'exploitation du service public de l'eau potable et la gestion de ces espaces en poursuivant l'objectif de concilier les contraintes industrielles de production d'eau potable et les prescriptions environnementales.

La Métropole, désormais autorité organisatrice du service public de l'eau potable, ne signera plus de convention financière avec le CEN RA sur les espaces naturels des champs captants au 1^{er} janvier 2024. Désormais sous gestion publique, il appartient Eau du Grand Lyon - la Régie de décider de l'attribution de subventions au CEN RA pour la réalisation de son programme d'actions sur les champs captants.

Afin de conserver un suivi sur ce site, il est proposé, dans le cadre de la poursuite de la gestion respectueuse des enjeux écologiques forts des champs captants de Crépieux-Charmy et de la Garenne, que les trois partenaires précisent, dans une convention-cadre de partenariat de trois ans, les modalités de gouvernance, de partage des données et de connaissances liées au suivi écologique des sites par le CEN RA. Les données produites dans le cadre des programmes d'actions du CEN RA sont transmises à la Métropole et à la régie. Elles auront, notamment, vocation à alimenter le centre de ressources pour la biodiversité de la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention-cadre de partenariat 2024-2026 à passer entre la Métropole, Eau du Grand Lyon - la Régie et le CEN RA.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 30 janvier 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240129-315105-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 janvier 2024 Date de réception préfecture : 30 janvier 2024
